

Règlement course VTT La Gageoise

Le Gageois organise une course VTT comptant pour le Challenge UFOLEP BPOC le dimanche 30 mars 2025 à Gages (12)

ARTICLE 1 - INSCRIPTIONS

- Cette épreuve est sujette à compétition, elle est ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non. **Le certificat médical mentionnant la pratique du VTT en compétition est obligatoire pour les non licencié(e)s.**
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire et devra être remise lors de l'inscription de l'enfant.
- Les inscriptions se feront par internet à l'adresse suivante : <https://la-gageoise-2025.onsinscrit.com/accueil.php>
- **Les inscriptions seront réalisées par internet obligatoirement, elles devront être payées pour être validées et sont visibles à l'adresse suivante : <https://la-gageoise-2025.onsinscrit.com/listeinscrits.php?tous=1&dossards=1>**

- Il n'y aura pas d'inscriptions sur place !!

ARTICLE 2 – EDITION 2025 (TARIFS)

	Inscriptions en ligne	Inscriptions sur place le jour de la course.
Initiation né à partir du 01/01/2014	5€	NON
Licencié(e)s UFOLEP	8€	NON
Licencié(e)s autres fédérations	15€	NON
Non licencié(e)s	15€	NON

ARTICLE 3 - LE PROGRAMME

Une reconnaissance du circuit pourra être réalisée le samedi après-midi à partir de 14h00 ainsi que le dimanche sur 2 créneaux de 8h00 jusqu'à 10h00 et de 12h30 à 13h45 maximum.

Retrait des dossards jusqu'à 13h30 maximum.

Les concurrents devront se présenter à l'appel 15 minutes avant le départ afin de permettre la mise en grille.

La mise en grille sera réalisée dans l'ordre des dates d'inscriptions sur le site incluant le justificatif (*licence ou certificat médical*). Les concurrents inscrits le jour de l'épreuve seront donc placés à l'arrière.

L'appel pour mise en place se fera dans l'ordre suivant :

- Licencié(e)s UFOLEP
- Licencié(e)s autres fédérations
- Non licencié(e)s.

Tout concurrent retardataire à l'appel sera placé en fin de grille.

LA GAGEOISE 2025



Distances à parcourir et horaires départ

Catégories	Dénivelé maximal cumulé	Nombres de tours	Longueur totale	Heures de départ
J.Mas/Fém (7 à 10 ans inclus)		Estimé à 7	2,9 km	14h00
J.Masc/Fém.11/12 ans	90 m	5 petits	7 km	14h40
J.Masc/Fém.13/14 ans	120 m	2 grands	10,8 km	14h30
J.Fém.15/16 ans	180 m	3 grands	16,2 km	10h10
J.Masc.15/16 ans				
Ad.Mas.60 ans et plus				
Tandems 17 ans et plus				
Ad.Fém.40/49 ans Ad.Fém.50 ans et plus				
Ad.Fém.17/19 ans Ad.Fém.20/29 ans Ad.Fém.30/39 ans	240 m	4grands	21,6 km	10h05
Ad.Mas. 17/19 ans				
Ad.Mas.40/49 ans				
Ad.Mas.50 /59 ans				
Ad.Mas.20/29 ans Ad.Mas.30/39 ans	300 m	5 grands	27 km	10h00

Information : Dès que le 1er concurrent de l'heure de départ est arrivé, tous les pilotes ont terminé dès leur passage à la ligne d'arrivée qu'ils aient fait ou non tous les tours de circuit.

(pour les jeunes 7-10 ans : circuit de 0,425 km. Pour toutes les benjamins: circuit de 1,4 Km et pour les autres catégories, circuit de 5,4 km)

ARTICLE 4 - LE MATERIEL - Respect des normes UCI

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.

Vélo Tout Terrain = cycle muni d'un guidon plat ou demi relevé et dont les embouts saillants sont bouchés.

- Largeur du guidon : 65 cm au minimum.
- Roues de 26 pouces à 29 pouces
- Pneu de 1,75 pouces minimum
- Tout VTT (à l'exception des vélos de type cyclo-cross en compétition) en état, est accepté sous réserve du respect des normes de sécurité notamment :
 - extrémités du guidon bouchées
 - les guidons pourront avoir seulement en extrémités des Bar end. **Les « cornes de vache » entièrement recourbées sont interdites.**
 - protection des parties saillantes - extrémités de câbles protégées.

Pour plus amples informations, consulter le site de l'UCI.

- **Toute assistance au pédalage, électrique ou motorisée, est interdite en compétition.**

Le Directeur de course interdira le départ si le matériel n'est pas conforme à la réglementation ou si le VTT présente un danger pour « son pilote » ou pour les tiers.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le vététiste sera mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

- **Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre pilotes, dirigeants et/ou toute autre personne.**

Sont également interdites les caméras quel que soit le point d'ancrage. Par mesure de sécurité, est interdit, y compris à l'entraînement, tout dispositif susceptible d'émettre du son (Oreillette, écouteur, casque audio.... Loi du 01/07/2015).

ARTICLE 5 - SECURITE

- En cas d'accident, les participants témoins devront impérativement et le plus rapidement possible, prévenir le PC ou un point de contrôle le plus proche. Chaque point de contrôle sera équipé d'un moyen de communication. Des secouristes seront présents sur l'épreuve.

- En cas d'abandon, obligation de ramener la plaque de cadre sur les lieux des inscriptions. La plaque de cadre est le seul moyen de contrôle, prouvant que vous êtes bien arrivé, cela évite de lancer les recherches pour d'éventuels perdus.

ARTICLE 6 – LOGISTIQUE

- Une aire de lavage des vélos sera mise à disposition au stade de Gages
- Des douches seront mises à disposition au stade de Gages

ARTICLE 7 – CHARTE

- Tout participant se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Il est interdit de tirer ou pousser un participant ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.
- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets usagés sur le sol.
- Respecter le balisage seul garant de votre bonne orientation.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez là : un sourire et un petit bonjour suffisent.
- Respecter l'intégralité du Règlement ci-dessus.